



OFFRE D'EMPLOI

201804-16

POSTE SALARIÉ TEMPORAIRE (1 POSTE À COMBLER)
SERVICE COMMUNICATIONS, LOISIRS, ÉVÉNEMENTS ET CULTURE

TITRE DE LA FONCTION : **PRÉPOSÉ AU DÉBARCADÈRE, AIDE TECHNIQUE AUX LOISIRS ET PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN MÉNAGER**

DESCRIPTION : Relevant de la directrice Communications, loisirs, événements et culture, le titulaire à titre de préposé au débarcadère voit à l'application de la réglementation en lien avec l'accès au débarcadère et exécute toutes tâches connexes d'entretien des lieux. À titre d'aide technique aux loisirs et préposé à l'entretien ménager, le titulaire exécute les tâches ci-dessous décrites.

À titre informatif seulement, les tâches mentionnées reflètent les principaux éléments caractéristiques de l'emploi identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes, elles peuvent être décrites comme suit :

Préposé au débarcadère

1. Accueille les plaisanciers et propriétaires d'embarcations ou leurs représentants, les renseigne sur les dispositions de la réglementation inhérente à l'accès au lac, aux conditions d'embarquement et de stationnement.
2. S'assure que les embarcations à moteur possèdent la vignette d'accès et répondent aux autres exigences de la réglementation en vigueur.
3. Tient à jour un registre des entrées et sorties.
4. Effectue l'installation, l'entretien et le remisage des équipements de loisirs au débarcadère et /ou de toutes les autres activités de loisirs.
5. Voit à l'entretien du quai, du pavillon Violette-Gauthier, de la clôture et de tous les autres bâtiments et terrains municipaux.
6. Peut être appelé à conduire des véhicules légers.
7. Avoir le sens des responsabilités, un bon jugement et le sens de l'organisation;
8. Effectue toutes autres tâches connexes que peut lui confier son supérieur.

Aide technique aux loisirs et préposé à l'entretien ménager

1. Agit à titre d'appariteur surveillant et s'assure de l'ouverture et à la fermeture des bâtiments et autres locaux de la Ville selon les besoins du service et l'horaire établi.
2. S'assure du bon déroulement des activités de loisirs.
3. Agit à titre d'arbitre ou d'entraîneur dans diverses activités de loisirs.
4. Effectue l'installation, l'entretien et le remisage des équipements de loisirs et prépare les salles pour les différentes activités.
5. Maintient en bon état de propreté les bâtiments municipaux.
6. Peut être appelé à conduire des véhicules légers avec ou sans équipement.
7. Procède à l'entretien des patinoires et du terrain de balle, lorsque requis.
8. Effectue toutes autres tâches connexes que peut lui confier son supérieur.

EXIGENCES : Détenir un diplôme d'études secondaire (DEP) ou secondaire V (DES) dans un domaine approprié à la fonction ou une formation équivalente ; être autonome, ponctuel et fiable sont des qualités recherchées. Excellente forme physique, capacité à travailler à l'extérieur, horaire variable, bilinguisme requis (français, anglais), habileté à dialoguer et à négocier avec le public, capacité de travailler en équipe, entregent, personnalité agréable, permis de conduire classe 5, fiable, responsable et ayant le sens de l'organisation.



OFFRE D'EMPLOI

201804-16

TRAITEMENTS : Selon la convention collective actuellement en vigueur et les échelons applicables :
Préposé au débarcadère : (Entre 16,88 \$ et 17,05 \$)
Aide-technique aux loisirs et préposé à l'entretien ménager :
(Entre 16,88 \$ et 18,82 \$)

HEURES DE TRAVAIL : Selon un horaire variable semaine et fin de semaine
Du début mai à la mi-juin (+/- 6 semaines) – 35 h par semaine :
26 h (débarcadère) et 9 h (aide technique aux loisirs et entretien ménager)
De la mi-juin au début septembre (+/- 11 semaines) – 39 h par semaine :
30 h (débarcadère) et 9 h (aide technique aux loisirs et entretien ménager)
Du début septembre au début octobre (+/- 5 semaines) – 35 h par semaine :
26 h (débarcadère) et 9 h (aide technique aux loisirs et entretien ménager)

DURÉE DE L'EMPLOI Temporaire - Début mai au début octobre 2018, selon les besoins du service et n'excédant pas 149 jours de travail.

Les personnes intéressées doivent faire part de leur candidature au plus tard **le 27 avril 2018** à l'attention de :

Madame Stéphanie Croteau
Directrice communications, loisirs, événements et culture
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Poste # 201803-09
88, chemin Masson
Lac Masson (Québec) J0T 1L0
Courriel : commloisirs@lacmasson.com